

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit août deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/08/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Anne SERVE, Patrick DESCHARLES, Alain FAUCHER.

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2010 – 067 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 043 du 08 avril 2010 approuvant le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le rapport de la commission des charges transférées

Monsieur le Président expose que, suite à la délibération 2010-046 en date du 8 avril 2010, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Noblat ont été approuvés par arrêté préfectoral 2010-1679 en date du 6 août 2010. Ces derniers approuvent, entre autre, l'inscription « entretien intérieur (ménage) de la partie administrative du centre de secours implanté à Saint-Léonard de Noblat et contribution au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours de la Haute – Vienne : contingent incendie » dans la partie 4.3. compétences facultatives.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées qui a étudiée les nouvelles charges supportées par l'intercommunalité de Noblat suite à la modification de ses compétences facultatives.

Monsieur le Président rappelle que, pour déterminer le montant de l'attribution versée à chaque commune du groupement, ces charges transférées viennent en diminution du produit fiscal économique précédemment perçu par les communes.

Commune	Montant	Commune	Montant	Commune	Montant
Champnétery	- 234,33	La Geneytouse	- 10 381,23	St Léonard de N.	779 335,72
Le Châtenet en D.	- 6 320,81	Royères	28 172,42	St Martin T.	244 023,79
Eybouleuf	- 6 593,94	St Denis des M.	28 691,79	Sauviat / Vige	267 286,91

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de fixer, pour chaque commune, le montant de l'attribution conformément au tableau ci-dessus,

Demande le remboursement, pour les communes présentant une attribution de compensation négative, soit 234,33 € pour la commune de Champnétery, 6 320,81 € pour la commune du Châtenet en Dognon, 6 593,94 € pour la commune d'Eybouleuf et 10 381,23 € pour la commune de La Geneytouse.

Décide que cette attribution sera versée par douzième,

Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19 août 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 20/08/2010

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution de compensation

Date de transmission de l'acte : 20/08/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 20/08/2010

Numéro de l'acte : 2010-067 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100818-2010-067-DE

Date de décision : 18/08/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers